

ABRÉGÉ  
DE  
L'HISTOIRE  
ECCLESIASTIQUE,

CONTENANT

LES E'VE'NEMENS CONSIDERABLES DE CHAQUE SIECLE ;

AVEC DES RÉFLEXIONS.

TOME ONZIEME,

*Qui renferme dix articles du dix-septieme siecle.*

Nouvelle Edition, augmentée de quelques Notes & Supplémens.



A COLOGNE,  
Aux dépens de la Compagnie.

---

M. DCC. LXVII.



---

ARTICLE XVI.

*M. d'Andilli. M. le Maître. M. Singlin.  
M. de Sainte-Marthe. M. Hamon.*

Claude de Sainte-Marthe étoit de l'illustre famille de ce nom, qui a produit plusieurs grands hommes, tels que Messieurs de Sainte-Marthe, auteurs très-estimés, les peres de Sainte-Marthe, généraux, l'un de la congrégation de l'Oratoire, l'autre des Bénédictins de S. Maur. Une de ses sœurs avoit épousé M. de Montelon, (*p*) fils & petit-fils de gardes des Sceaux. Il naquit à Paris en 1620. y fit ses études, & passa sa jeunesse dans une grande innocence. Il renonça aux degrés, & se retira à Chant-d'Oiseau en Poitou, où il vécut dans la solitude & dans la pénitence. Il refusa la trésorerie de la Sainte-Chapelle de Paris, que Louis XIII. vouloit lui donner. Il consacra sa retraite à la priere & à l'étude de l'écriture & des peres. Comme il desiroit se procurer une séparation du monde encore plus parfaite, il entra dans une communauté d'ecclésiastiques, où il ne paroissoit avec les personnes de la maison qu'à l'église & aux exercices de la communauté. On le força d'entrer dans les ordres; & bientôt après, ayant entendu parler du mérite de M. Singlin, il voulut s'instruire sous un tel maître, des regles de la pénitence & de la conduite des ames. Il vint donc se mettre sous sa direction. M. Singlin vouloit le retenir à Port-Royal de Paris; mais M. de Sainte-Marthe eut plus de goût pour le désert de Port-Royal des Champs.

Il y étoit à peine, que, pendant la seconde guerre de Paris, le vicaire de Mondeville, qui dépendoit de Port-Royal des Champs, ayant été tué d'un coup de mousquet,

(*p*) [ Le nom de ces gardes des sceaux est, de *Monsholon*. ]

XXII.  
M. de Sainte-Marthe. Ses commencemens. Il se retire à Port-Royal.

XXIII.  
Raisons qui l'obligent de s'éloigner de Port-Royal.

& le curé étant mort de frayeur, on l'engagea à force d'instances, de se charger de cette cure. M. de Sainte-Marthe la trouva si désolée, que les plus riches même y manquoient de pain, & que presque tous les habitans y étoient ou malades ou languissans. Il les soulagea selon son pouvoir, & les instruisit avec soin. Mais étant tombé lui-même dangereusement malade, & se croyant d'ailleurs incapable de gouverner une cure, il la quitta lorsqu'il eut recouvré sa santé. Quelque temps après, M. Singlin l'obligea de se charger de la direction des religieuses de Port-Royal des Champs, & il exerça cet emploi près de six ans. Il fut contraint ensuite de s'éloigner pendant cinq ans, à l'occasion des troubles causés par l'exaction du formulaire. Il se retira avec M. de Pont-Château & M. de Saint-Gilles d'Asson dans le fauxbourg saint Antoine, près de Popincourt. La vie de ces inconnus étoit si édifiante, que les marguilliers de sainte Marguerite les prièrent de porter le dais à la procession de la fête du saint Sacrement. M. de Sainte-Marthe entretenoit un commerce de lettres avec les religieuses de Port-Royal dans le plus grand feu de la persécution, malgré toute la vigilance des ennemis.

XXIV.  
Son placet au  
roi. Sa lettre à  
l'archevêque  
de Paris.

Il fit en 1666. une chose fort remarquable. Quelques gazettes parloient des prétendus Jansénistes, comme de gens qui écrivoient contre le gouvernement & qui cabaloient contre l'état. Le généreux prêtre touché de l'atrocité de cette calomnie, dressa un placet au roi, où il s'offroit de répondre tant pour lui que pour ses amis, à tout ce que voudroient dire les dénonciateurs, & de se constituer prisonnier pour leur être confronté. Il le porta chez M. le Tellier, & laissa son nom & sa demeure au secrétaire de ce ministre. Mais ce placet ne fut point présenté au roi. Deux ans auparavant, M. de Sainte-Marthe avoit écrit une lettre à M. de Péréfixe au sujet du formulaire, dans laquelle il disoit que le refus de la signature ne peut fonder aucune accusation en matière de foi, si ce n'est contre ceux qui voudroient l'exiger comme une chose nécessaire à la foi: ce qui seroit une erreur formelle. « De quoi, ajoûtoit-il, peut-on m'ac-

« cuser, quand je dis la même chose que tous les évêques &  
 « tous les théologiens du monde ? Ils condamnent les hérésies  
 « des cinq propositions ; je les condamne. Ils assurent  
 « que cette condamnation ne regarde point la doctrine de  
 « saint Augustin : j'embrasse de tout mon cœur cette déclara-  
 « tion. Ils disent que ces propositions sont de Jansénius : je  
 « dis que c'est un fait qui ne regarde pas la foi, & ils le disent  
 « comme moi. Ils reconnoissent qu'on ne peut croire ce fait  
 « que de foi humaine ; je l'avoue avec eux. Enfin ils savent  
 « mieux que moi, que jamais l'Eglise n'imposa de nécessité  
 « de croire d'une foi humaine quoi que ce puisse être. Au  
 « nom de Dieu, que messieurs les évêques disent, s'il leur  
 « plaît, publiquement ce qu'ils trouvent bon de dire parmi  
 « leurs amis ; notre cause sera finie, & l'Eglise sera en paix. »

Après s'être justifié lui-même, il justifie les religieuses de Port-Royal ; & représente au prélat, « que ce ne peut jamais  
 « être un crime pour elles, que d'ignorer le crime d'un au-  
 « teur qu'elles ne peuvent pas lire : mais qu'en les frappant  
 « pour ce crime imaginaire, leurs ennemis s'autoriseront à  
 « les faire regarder comme coupables de crimes réels dont  
 « ils ne cessent de les charger, comme hérétiques, comme  
 « sacrilèges, comme asacramentaires ; qu'il est assez surpre-  
 « nant qu'on laisse soutenir impunément des opinions détes-  
 « tables, qui anéantissent le précepte de l'amour de Dieu,  
 « qui conduisent les âmes dans le précipice par une fausse  
 « sécurité fondée sur le dogme monstrueux de la probabi-  
 « lité. . . . & qu'en même temps on ne veuille pas souffrir  
 « que de saintes filles doutent d'un fait d'aussi petite consé-  
 « quence. Souffrez-les, dit-il, monseigneur, je vous en con-  
 « jure. Si vous reconnoissez que nous avons raison, la vérité  
 « vous y oblige ; & si nous avons tort, la charité doit vous  
 « le faire supporter : donnez ce peu de chose à notre foi-  
 « blesse. Il montre ensuite que ce n'est que par délicatesse  
 « de conscience, qu'elles refusent de signer ; & qu'ainsi les  
 « forcer à le faire, ce seroit agir contre leur conscience ; &  
 « alors ce seroit une victoire bien triste & bien funeste pour  
 « celui-là même qui la remporteroit. » Il essaie d'émouvoir la

XXV.  
 Il justifie les  
 religieuses de  
 Port-Royal.

compassion du prélat sur l'état d'angoisse & de tourment où il réduit par cette exaction, les ames timorées, soit celles qui en résistant, ont le chagrin de se voir défobéissantes à leur évêque ; soit celles qui en succombant, sont déchirées par les remords de leur conscience. Il lui demande ensuite : « Pourquoi, pendant qu'on n'inquiète point le reste des fideles à ce sujet, ces humbles épouses de Jesus-Christ sont si horriblement fatiguées, comme si elles étoient de pire condition pour s'être consacrées à Dieu ? »

XXVI.  
Son retour à  
Port-Royal. Sa  
mort. Ses ou-  
vrages.

Lorsque la paix fut rendue à l'Eglise en 1669. M. de Sainte-Marthe retourna à Port-Royal, & reprit ses fonctions de confesseur, qu'il exerça pendant dix ans. Des ordres supérieurs l'ayant obligé à se retirer de nouveau en 1679. il alla à Corbeville, château de madame de Sainte-Marthe dans la paroisse d'Orçai, au diocèse de Paris. Il y vécut encore environ onze ans, pendant lesquels il alla faire un voyage en Flandre & en Hollande, & il mourut à Corbeville le 11 Octobre 1690. à l'âge de soixante-dix ans, entre les bras de M. Burlugai, théologal de Sens. Son corps fut porté à Port-Royal des Champs, où il fut inhumé. Il est auteur de l'écrit intitulé : *Défense des religieuses de Port-Royal & de leurs directeurs, sur tous les faits allégués par M. Chamillard, docteur de Sorbonne, dans ses deux libelles contre ces religieuses.* Depuis sa mort on a imprimé deux volumes in-12. de ses *Traité de piété*, ou *Discours sur divers sujets de la morale chrétienne*, à Paris en 1703. & deux volumes de même forme, contenant un recueil de ses lettres de piété, en 1709. On trouve dans différens recueils imprimés depuis & dans le supplément du Nécrologe de Port-Royal, plusieurs lettres qui ne sont point dans les deux volumes dont nous venons de parler. On lit toujours avec un nouveau plaisir ces lettres si édifiantes, où M. de Sainte-Marthe a peint au naturel son esprit & son caractère.

XXVII.  
Son mémoire  
sur les écoles  
de Port-Royal.

Nous avons aussi de ce saint prêtre un mémoire fort édifiant sur l'utilité des écoles de Port-Royal. Cet établissement si utile étoit le fruit du zèle de M. l'abbé de saint Cyran pour l'éducation de la jeunesse. C'étoit une espèce de petit

collège où l'on élevoit une vingtaine d'enfans divisés en quatre classes, dans chacune desquelles il y avoit un excellent maître. Les Jésuites livrerent plusieurs attaques à ces écoles, qui furent tantôt à Port-Royal des Champs, tantôt au Chesnai chez M. de Bernieres, tantôt à Paris dans le cul-de-sac de saint Dominique près de la rue d'Enfer. Enfin ils vinrent à bout de les détruire entièrement en 1661. Voici le mémoire de M. de Sainte-Marthe sur ces écoles. « Il n'y » a, dit-il, que trop de sujet de gémir, de voir que les enfans » des Chrétiens ne fassent paroître presqu'aucune marque » de la grace qu'ils ont reçue dans le baptême. Aussi-tôt » qu'ils commencent à avoir de la raison, on ne remarque » en eux que de l'aveuglement & de la foiblesse. Ils ont l'es- » prit fermé aux choses spirituelles, & les yeux ouverts pour » le mal. Leurs sens sont susceptibles de toute corruption ; » ils ont un poids naturel qui les y porte avec violence. Dans » cet état, il est presque impossible qu'ils conservent long- » temps leur innocence dans le monde, où ils ne respirent » qu'un air corrompu, où ils ne voient que ce qui peut » servir à les perdre, où on ne leur parle presque jamais des » vérités de l'évangile, qui seules les pourroient délivrer de » leur ignorance & de leurs mauvaises inclinations. On les » accoutume à entendre des paroles & des chansons peu » chastes. On loue souvent devant eux de mauvaises actions. » On leur souffre toute sorte de légèretés. On leur permet » des divertissemens peu modestes. On laisse entre leurs » mains toute sorte de livres : & quand le démon a fait naître dans leur cœur la curiosité de connoître le mal, bientôt » après ils en ont l'esprit tout rempli : n'ayant encore ni la » force ni la volonté d'y résister, ils se portent avec ardeur à » faire tout ce qu'ils ont appris. Quand leur cœur est ainsi » corrompu, ils se dégoûtent aisément de la vertu, & ils » haïssent les travaux qu'il faut embrasser pour y arriver. » D'ailleurs il se trouve tant de rapports entre leur corrup- » tion naturelle & celle du monde, qu'ils en approuvent » aisément toutes les maximes, aussi tôt qu'ils les peuvent » apprendre. Ils n'aiment que ce qui flatte leurs sens ; ils

» mettent leur bonheur dans l'oïfiveté, dans une vie molle;  
 » dans l'intempérance; & enfin ils n'ont point d'autre regle  
 » que de suivre toutes leurs passions & de se laisser emporter  
 » au torrent du siecle.

» Lorsqu'ils entrent dans le collège, ils y portent tous ces  
 » vices, ou ils les y apprennent; & l'exemple d'un grand  
 » nombre d'autres enfans qui ont déjà beaucoup de malice,  
 » sert à leur donner de la hardiesse à commettre des choses  
 » honteuses, qui ne leur paroissent plus telles, parcequ'elles  
 » sont ordinaires. Je n'accuse pas les maîtres d'avoir part à  
 » ces déréglemens; mais s'ils veulent eux-mêmes rendre té-  
 » moignage à la vérité, ils avoueront que, quoiqu'ils fassent,  
 » ils ne les peuvent empêcher. Ceux même qui ont la meil-  
 » leure intention, sont la plûpart trop chargés d'écoliers  
 » pour pouvoir veiller sur tous & sur toutes leurs actions: &  
 » cependant plusieurs enfans ne peuvent être longtems en-  
 » semble, quand personne ne veille sur eux, sans tomber en  
 » beaucoup de désordres qui croissent avec l'âge. C'est une  
 » maxime de l'évangile, qu'ayant un ennemi qui ne dort  
 » jamais, nous sommes obligés pour lui résister, de veiller  
 » toujours, & qu'aussi-tôt que nous ne le faisons pas, il entre  
 » dans notre cœur comme dans un lieu abandonné, & il y  
 » fait ce qu'il lui plaît. Mais comme les enfans ne sauroient  
 » veiller sur eux-mêmes ni sur leurs sens, qui sont comme les  
 » portes de leur cœur, ils ont besoin que l'on veille sur eux;  
 » & ils ne peuvent pas être longtems sans tomber entre les  
 » mains de leur ennemi, s'ils n'ont une garde fidele qui les  
 » accompagne continuellement, & qui ait soin d'ôter de  
 » devant leurs yeux & leurs pieds tout ce qui peut leur être  
 » une occasion de chute. Aussi-tôt que les brebis sont aban-  
 » données de leur pasteur, elles deviennent la proie des  
 » loups; mais les enfans même deviennent les loups les uns  
 » des autres, quand ils sont sans maîtres & sans conduite: &  
 » lorsqu'on en met plusieurs ensemble, il s'en trouve toujours  
 » quelques-uns dont le démon se sert pour jeter dans le cœur  
 » des autres, par quelque action ou par quelque parole,  
 » *principia moriture castitatis.*

» Comme

» Comme on avoit reconnu que le malheur des enfans  
 » vient souvent du peu de lumiere & de la négligence des  
 » maîtres, on tâchoit de ne choisir pour cet emploi que des  
 » personnes dont on connoissoit la piété, la capacité, la dis-  
 » crétion, le désintéressement. Ils ne se portoient à accep-  
 » ter cette charge si pénible & si difficile, que par charité;  
 » & ils n'avoient pour but principal, que de conserver dans  
 » les enfans l'esprit de Jesus Christ qui habite en eux, après  
 » qu'ils lui ont été consacrés par les eaux du baptême. Ils se  
 » croyoient obligés d'instruire ceux qui leur étoient confiés,  
 » d'une maniere toute contraire à celle qu'on tient ordina-  
 » rement. Les enfans apprennent dans le monde tout ce  
 » qu'ils devoient ignorer, & on souffre qu'ils ignorent tout  
 » ce qu'ils devoient savoir. Ils ne voient partout que de  
 » vives images de vices grossiers qui frappent & pénètrent  
 » leurs sens, & qui entrent malgré eux dans leurs cœurs. On  
 » tâchoit de les laisser dans une heureuse ignorance de toutes  
 » les choses dangereuses, & d'empêcher qu'ils ne vissent au-  
 » cun objet capable de faire à l'ame des plaies mortelles.  
 » Mais comme il est bon que les enfans ne sortent jamais de  
 » cette heureuse simplicité, il est à désirer qu'ils croissent  
 » pour ce qui est de l'esprit & de la sagesse; qu'ils ne soient  
 » pas aveugles pour le bien, ni imprudens quand il faut évi-  
 » ter le mal. C'est pour ce sujet qu'on tâchoit de leur ap-  
 » prendre tout ce qui pouvoit contribuer à les avancer dans  
 » la vertu; on leur parloit des choses de Dieu, autant qu'ils  
 » en étoient capables; on leur inspiroit peu à peu une haine  
 » salutaire du péché; on tâchoit d'allumer dans leurs cœurs  
 » l'amour des biens éternels, . . .

» Comme il est presque impossible que des enfans qui sont  
 » encore entièrement assujettis aux sens, ne fassent ce qu'ils  
 » voient faire aux autres, les maîtres tâchoient de les instruire  
 » encore plus par leurs actions que par leurs paroles, & même  
 » ils avoient un soin particulier de n'avoir que des domesti-  
 » ques très-réglés; afin que ces enfans ne voyant devant eux  
 » que de bons exemples, fussent heureusement contraints  
 » de faire ce qu'ils voyoient faire; & d'autre part, comme on

» les occupoit autant qu'ils en étoient capables, à l'étude &  
» aux exercices de piété, on leur ôtoit tout le loisir de s'ap-  
» pliquer à des choses mauvaises. On les fortifioit contre les  
» maximes du monde; on leur découvroit comme tout y est  
» plein de pièges; on leur apprenoit que les Chrétiens doi-  
» vent en user comme n'en usant point, & que pour le vain-  
» cre, il faut n'aimer ni ses grandeurs, ni ses richesses, ni ses  
» plaisirs. . . . Comme ces maîtres n'avoient en vue que le  
» salut de ces enfans, ils les traitoient toujours avec beau-  
» coup de charité & de douceur, & ils avoient trouvé le  
» secret de se faire en même temps & aimer d'eux & crain-  
» dre: de sorte que la menace de les renvoyer chez eux, de  
» les rendre à messieurs leurs parens pour leur faire achever  
» leurs études où il leur plairoit, étoit à leur sens, la plus  
» grande & la plus sensible punition qu'on pouvoit leur faire.»